

VILLE D'HAVELUY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de séance : 26 FEVRIER 2025

Date de convocation : 20 FEVRIER 2025

Date d'affichage : 20 FEVRIER 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 14

Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MAYEUX M., 3ème Adjointe + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + CLOSSE E. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J. + DELBECQ D.

EXCUSES : MM. MURCIA B., 2ème Adjoint, qui donne pouvoir à CARLIER N. + LEFEBVRE B. qui donne pouvoir à LEBBADER B. + PLANTIN M.F. qui donne pouvoir à CHATELLAIN J. + PERNAK C. qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à PERTOLDI C.

ABSENTS : MM. GARCIA M.

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2025-01-12

OBJET

**Ecole Saint Joseph à Wallers
Allocation classe découverte en Bretagne**

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Publié ou remis le
Transmis à la sous-direction le



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée d'un courrier en date du 6 février 2025, de Madame GOUGET, Directrice de l'école Saint-Joseph à Wallers, qui sollicite une prise en charge par la Commune, d'une partie des frais de séjour en Bretagne pour trois élèves domiciliés à Haveluy. Cette classe découverte se déroulera du 24 au 28 mars prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 voix « POUR »),

Considérant le coût important du séjour (385 € par élève),

Considérant la nécessité de favoriser ce type d'initiative qui contribue à l'épanouissement de l'enfant à travers la découverte de nouveaux paysages, de coutumes... ,

DECIDE de verser par virement bancaire la somme de QUARANTE EUROS (40,00 €) aux parents des élèves suivants :

- LOOSE Zoé 37 rue Edouard Vaillant ;
- DOUAY Augustine 13 rue Ambroise Croizat ;
- VERDET Alice 11 rue Adolphe Marissel.

DIT que la dépense résultant de cette décision, soit 120 euros (3* 40 €), sera imputée sur le crédit ouvert à l'article 65134 du budget communal.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Mariette MAYEUX



Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 23/02/2025
Publiée ou notifiée le 03/03/2025
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,

